

# PRESENTATION DU PAYS

## 1. Données physiques

Le Sénégal est situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12°5 et 16°5 de latitude Nord et 11°5 et 17°5 de longitude ouest. Il couvre une superficie de 196 712 Km<sup>2</sup> et compte en 2008 une population estimée à 11.841.123 habitants, soit une densité de 60 habitants au Km<sup>2</sup>. Il est bordé par la Mauritanie au Nord, le Mali à l'Est, la Guinée et la Guinée Bissau au Sud et l'Océan Atlantique à l'Ouest. Coïncée entre les régions de Kaolack et de Ziguinchor, la Gambie qui occupe tout le cours inférieur du fleuve du même nom, constitue une enclave de plus de 300 km à l'intérieur du territoire sénégalais. Les îles du Cap-Vert sont situées à 560 km au large de la côte sénégalaise.

## 2. Données climatologiques

Le Sénégal appartient à l'Afrique subsaharienne. Le climat est de type Soudano-sahélien caractérisé par l'alternance d'une saison sèche allant de novembre à mai et d'une saison des pluies allant de juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient croissant du Nord au Sud du pays. Elle passe de 300 mm au Nord semi-désertique à 1200 mm au Sud, avec des variations d'une année à l'autre. Trois principales zones de pluviométrie correspondant à trois zones climatiques sont ainsi déterminées : une zone forestière au sud, la savane arborée au centre et une zone semi-désertique au nord.

## 3. Données hydrographiques

Outre l'Océan Atlantique qui le limite à l'Ouest, les ressources en eaux de surface au Sénégal sont constituées par quatre fleuves et leurs affluents auxquels s'ajoutent quelques cours d'eau temporaires. Les bassins qui traversent le Sénégal forment deux systèmes importants : les cours inférieurs du fleuve Sénégal et le cours moyen du fleuve Gambie. Le fleuve Sine Saloum et le fleuve Casamance sont de petits cours d'eau côtiers. D'autres rivières et des vallées complètent le régime hydrologique. La réalisation des Grands Barrages, Diama en particulier, que le Sénégal partage avec le Mali et la Mauritanie à travers l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), contribue à la maîtrise des ressources hydrauliques et partant au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la navigation, de l'approvisionnement en eau potable et en énergie pour les populations.

#### **4. Organisation administrative**

A partir de cette année 2008, le Sénégal comprend désormais 14 régions dont trois nouvelles : Kédougou, Kaffrine et Sédhiou. Le nombre de départements (préfectures) s'est accru de 10 :

- 1 dans la région de Kaolack : Guinguinéo
- 1 dans la région de Kolda : Médina Yoro Foulah
- 2 dans la nouvelle région de Kédougou : Saraya et Salémata
- 2 dans la région de Tambacounda : Koumpentoum et Goudiry
- 2 dans la nouvelle région de Kaffrine : Birkelane et Malem-Hodar
- 2 dans la nouvelle région de Sédhiou : Goudomp et Bounkiling.

Il y a désormais 45 départements, subdivisés en Arrondissements (Sous-préfectures), Communes, Communautés rurales et Villages. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base.

Les villes d'une certaines tailles sont subdivisées en communes d'arrondissements. Il ya 46 communes d'arrondissement au total. Dakar à elle seule en compte 19.

Chaque niveau est dirigé par une autorité à savoir :

- un gouverneur et un président de conseil régional pour chaque région ;
- un préfet pour chaque département ;
- un sous- préfet par arrondissement ;
- un maire par commune ;
- un président par communauté rurale et
- un chef de village ou de quartier au niveau le plus périphérique.

La capitale du Sénégal est Dakar qui est en même temps la capitale de la région du même nom.